

SCORES DE PÉRENNISATION DES OSC 2018: 5,4



En 2018, le Gabon a continué d'attendre que le Parlement approuve les résolutions du Dialogue national inclusif d'Angondjé achevé en mai 2017, notamment des modifications du mode d'élection du président, l'augmentation du nombre de députés à l'Assemblée nationale, la refonte des circonscriptions électorales et la limitation de la durée du mandat des juges à la Cour constitutionnelle. Le 30 avril 2018, la Cour constitutionnelle a dissous l'Assemblée nationale à la fin du mandat des députés, obligeant ainsi le gouvernement à organiser de nouvelles élections législatives. Le 21 juin, le pays a été très surpris de l'annonce par le gouvernement d'une série de mesures dites d'austérité supposées assainir les finances publiques. Au mois d'octobre ont eu lieu les premières élections législatives et locales depuis l'élection présidentielle contestée d'août 2016.

Tout au long de l'année, l'état de santé du président et son absence prolongée de la scène publique ont suscité de nombreux appels à plus de transparence. Les militants et les OSC ont insisté pour que le gouvernement fournisse des informations sur la capacité et la disponibilité du président à diriger le pays. En novembre 2018, la Cour constitutionnelle a annoncé un amendement à l'article n° 13 de la Constitution du Gabon pour prévoir les situations dans lesquelles le président devient temporairement incapable d'exercer ses fonctions. De nombreuses OSC ainsi que l'opposition considèrent l'amendement inconstitutionnel, car seuls les membres du Parlement sont habilités à modifier la Constitution. L'Union africaine a elle aussi exprimé son inquiétude au sujet de l'amendement.

En 2018, le gouvernement a imposé des contraintes importantes à la liberté d'expression, bien que moins sévères qu'en 2017. La Haute Autorité de la communication a interdit aux médias contrôlés par le gouvernement de communiquer avec l'Union nationale (principal parti d'opposition), et en novembre, elle a infligé une suspension de trois mois au journal L'Aube et une interdiction d'exercer de six mois au rédacteur en chef du journal à la suite de la publication d'articles sur la santé du président. En décembre, deux autres journaux du même groupe ont été suspendus pendant un mois et trois mois, respectivement.

Le score général de pérennisation des OSC s'est légèrement amélioré en 2018. Le plaidoyer des OSC s'est amélioré, grâce à plusieurs succès significatifs malgré les restrictions de leur environnement. Aucune autre dimension de la pérennisation n'a changé.

Il est difficile de déterminer le nombre exact d'OSC existant au Gabon, puisqu'elles peuvent s'enregistrer auprès de divers organismes et que ces informations ne sont pas centralisées. La source de données la plus fiable est le recensement des OSC effectué en 2017 par le Réseau des organisations et des projets associatifs du Gabon (ROPAGA), qui a dénombré près de 1 750 associations au Gabon, en plus des organisations syndicales.

CONTEXTE JURIDIQUE: 6,3



L'environnement juridique des OSC gabonaises n'a pas changé en 2018.

L'enregistrement des associations est régi par la loi n° 35-62 de 1962, celui des syndicats de fonctionnaires par la loi n° 18-92 de 1993 et celui des syndicats du secteur privé par la loi n° 3-94 de 1994. Les OSC peuvent s'inscrire auprès de divers organismes gouvernementaux, dont les ministères de l'Intérieur, de l'Économie et de la Jeunesse et des Sports. Le ministère de l'Intérieur envisage de créer un bureau unique d'enregistrement pour les OSC.

L'inscription est relativement peu coûteuse. Les associations dont l'enregistrement est régi par la loi n° 35-62 règlent par exemple des frais de 10 000 XAF (environ 17,50 USD). En théorie, la procédure

d'enregistrement est simple. Cependant, l'enquête effectuée en 2017 par ROPAGA a révélé que l'administration tarde fréquemment à accorder le récépissé provisoire que doit posséder une OSC pour agir légalement en attendant son récépissé définitif. Le délai d'attente du récépissé provisoire, censé être de 90 jours aux termes de la loi, atteint en général six mois à deux ans, et l'attente peut-être encore plus longue pour les organisations dont la mission concerne la surveillance du gouvernement, la transparence, la corruption, la démocratie ou les droits humains. Exemple : l'ONG Educaf, fondée en 2013 et reconnue meilleure organisation de jeunesse de l'année par le ministère chargé de la jeunesse en 2015, n'a toujours pas reçu le récépissé provisoire qui lui permettrait de fonctionner. Bien que les OSC qui opèrent sans autorisation soient techniquement en infraction avec la loi de 1962, dans la pratique, elles peuvent opérer librement. Les associations peuvent également demander à être reconnues d'utilité publique, pour bénéficier de certaines sources de financement, et même de l'accès aux fonds publics.

À bien des égards, la loi n° 35-62 n'est plus d'actualité. Elle ne s'applique par exemple qu'aux associations et ne reconnaît pas les plateformes thématiques, les réseaux, ni le terme « ONG », qui désigne au Gabon une forme d'OSC distincte apparue dans les années 1990 autour de personnalités politiques. La loi limite également les contributions d'un membre à une OSC à 10 000 XAF (environ 17,50 USD), mais sans préciser de période déterminée. Fin 2018, les OSC attendaient toujours que la loi soit modifiée conformément aux discussions du Dialogue national d'Angondjé.

La loi ne statue pas clairement sur les possibilités de recours dont disposent les OSC pour contester une décision du gouvernement. Dans la pratique, les OSC font appel des décisions défavorables devant le tribunal administratif ou le ministère compétent. Les OSC ne sont pas tenues de soumettre des rapports d'activités aux autorités.

La Constitution gabonaise garantit le droit de rassemblement et de participation à des manifestations publiques. Selon l'article 6 de la loi n° 001/2017 de 2017 « toutes les réunions publiques doivent être annoncées à l'avance », sauf celles de certains groupes, dont les syndicats. La loi n'oblige pas les organisateurs à recevoir une autorisation préalable pour ces événements. Dans la pratique, il est fréquent que le gouvernement fasse pression sur les OSC en déployant les forces armées sur le site prévu pour une manifestation. En 2018, le ministre de l'Intérieur a pris des mesures pour interdire les « marches noires » de la centrale syndicale Dynamique unitaire, prévues pour le 28 août. L'objectif de ces marches (dites noires pour souligner la situation angoissante du pays) était de protester contre les modifications de la Constitution, les mesures d'austérité du gouvernement, le gel des salaires des fonctionnaires et la rétention des bons de caisse.

La loi gabonaise ne limite pas la liberté d'expression, mais une organisation qui critique le gouvernement s'expose à des représailles. En conséquence, certaines OSC pratiquent l'autocensure.

La loi n'interdit pas aux OSC de bénéficier de dons en liquide ou en nature de provenance étrangère, de lever des fonds, de répondre à des appels de marchés publics ou de générer des revenus au moyen de l'offre de biens et services. Toutefois, les associations reconnues d'utilité publique doivent obtenir l'autorisation préalable du préfet

compétent ou bénéficiaire d'un décret du Conseil des ministres avant d'accepter tout financement étranger. L'instance habilitée à délivrer l'autorisation est déterminée en fonction du montant du financement envisagé.

Toute OSC disposant d'une autorisation provisoire ou définitive peut recevoir jusqu'à 3 millions XAF (environ 5 250 USD) d'aide financière de la part de son ministère de tutelle. Les organisations reconnues d'utilité publique sont les seules autorisées à demander d'autres sources de financement public. Toutefois, étant donné la faible quantité d'informations publiées par les autorités au sujet des possibilités de financement et l'opacité des critères d'obtention, rares sont les OSC à soumissionner pour les marchés publics.

Une OSC peut générer des revenus par la vente de produits ou de services, mais ces revenus doivent être réinvestis au sein de l'organisation.

La loi gabonaise exonère les OSC des taxes sur les achats pour les biens nécessaires à leurs activités. Cependant, ces exonérations sont soumises à des procédures complexes, les OSC ont donc des difficultés à les obtenir. La loi ne prévoit aucune taxe sur les subventions ou dons accordés aux OSC.

On ne trouve d'avocats spécialisés dans les droits humains et les droits des travailleurs que dans les deux plus grandes villes du Gabon, Libreville et Port-Gentil. Aucun avocat n'est spécialisé en droit des associations. Pendant des années, les honoraires élevés facturés par les avocats ont obligé les OSC à se tourner vers des assistants juridiques, moins coûteux.

CAPACITÉ ORGANISATIONNELLE: 5,4

En 2018, la capacité organisationnelle des OSC n'a pas changé.

Les OSC identifient les bénéficiaires de leurs activités au moyen d'enquêtes, des connaissances acquises au cours de leurs activités et projets, ainsi que des communications reçues par téléphone, par courriel ou en personne. Cela est plus facile pour les syndicats dont les bénéficiaires sont généralement leurs propres membres. En général, les OSC se servent des projets à court terme pour instaurer progressivement la confiance au sein de la population qui peut observer les résultats de leurs actions au fil du temps. À l'opposé, une OSC comme Brainforest œuvre de manière assez continue, et peut donc apprendre à connaître et à se faire connaître au sein de sa population cible, et ainsi instaurer un climat de confiance.



Toutes les OSC doivent clairement définir dans leurs statuts leur mission, leur structure de gestion, les responsabilités des membres et les mécanismes de règlement des différends ou des conflits d'intérêts. Cependant, seules quelques OSC limitent leur action aux objectifs fixés lors de leur création, tandis que la plupart des OSC font évoluer leurs priorités en fonction de l'évolution des priorités des donateurs eux-mêmes. De nombreuses OSC en sont encore aux premières étapes de la planification stratégique. La formation en développement organisationnel offerte à 25 OSC en 2017 en a incité certaines (comme Gabon ma terre mon droit), à amorcer leur planification stratégique en 2018.

Dans la pratique, rares sont les OSC à s'être dotées de structures organisationnelles robustes. Brainforest a réorganisé sa structure organisationnelle en 2018 (pour la première fois depuis 2008) afin de pouvoir mobiliser plus de financement. Les OSC commencent à élaborer des manuels de procédures et à procéder à l'évaluation de leurs activités. Les syndicats utilisent systématiquement ces outils pour atteindre leurs objectifs.

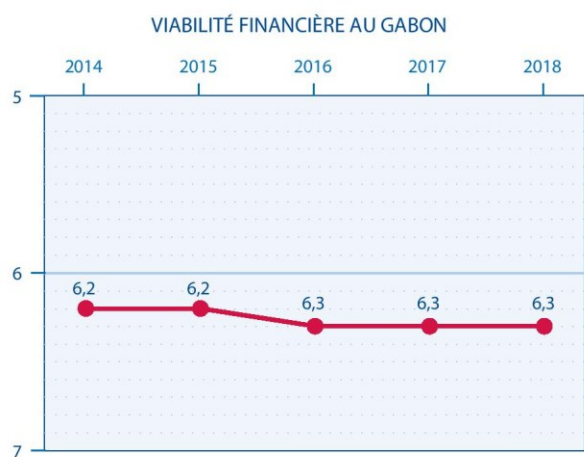
En 2018, la faible viabilité financière des OSC a continué de faire obstacle à l'emploi d'un personnel permanent et à freiner le recours aux services professionnels de comptables, de juristes et d'experts en communication. Certaines OSC, comme le Centre de recherche pour le développement international en Afrique (IDRC Africa), le Réseau

des organisations libres de la société civile pour la bonne gouvernance au Gabon (ROLBG) ou Formations nouvelles, embauchent du personnel technique et financier permanent pour les projets financés par les donateurs.

Selon le World Giving Index de 2018 de la Charities Aid Foundation, 10 pour cent seulement des personnes interrogées au Gabon ont déclaré avoir fait du bénévolat en 2017, contre 12 pour cent l'année précédente. Cependant, de nombreuses OSC, dont Arc-en-ciel, Brainforest, Formations nouvelles et l'Association des jeunes émergents volontaires (AJEV), comptent sur les bénévoles pour assurer leurs activités. Par exemple, suite à un incendie en 2018, des bénévoles ont repeint le mur d'un internat de filles géré par Arc-en-ciel à Libreville, avec l'appui de l'association Manibus Gabon. Le nouvel espace de la Maison de la société civile gabonaise, inauguré en 2018, a été entièrement réaménagé par des bénévoles.

Les OSC ont accès à des ordinateurs, à des téléphones et à du matériel multimédia. L'accès à l'internet augmente dans tout le pays. Par comparaison à d'autres pays de la région, les coûts d'accès à l'internet au Gabon restent néanmoins élevés. Les OSC ayant accès à l'internet utilisent de plus en plus les médias sociaux, comme WhatsApp et Facebook, pour améliorer la communication, renforcer la transparence et préparer leurs stratégies.

VIABILITÉ FINANCIÈRE: 6,3



La viabilité financière des OSC gabonaises n'a pas changé en 2018.

Le classement du Gabon par la Banque mondiale dans les « pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure » limite l'aide étrangère dans le pays. Les principaux donateurs sont l'Union européenne (UE), l'agence de coopération internationale allemande pour le développement (GIZ), USAID et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). En 2018, le programme Projets innovants des sociétés civiles et coalitions d'acteurs (PISCCA) de l'ambassade de France a attiré un nombre d'OSC beaucoup plus important que pendant les deux années précédentes, ce qui a révélé les progrès effectués par les OSC gabonaises en préparation et en aptitude à répondre aux appels de

candidatures. En 2016, quatre OSC ont présenté une demande de financement dans le cadre du PISCCA et trois ont été acceptées. En 2018, soixante-dix OSC avaient présenté un dossier, et quatre projets regroupant douze OSC ont bénéficié d'une enveloppe de financement totale de 140 millions XAF (environ 244 000 USD).

En raison de la forte dépendance des OSC envers le financement des donateurs, elles doivent souvent composer avec des changements de priorités de ces derniers, ce qui peut nuire à la continuité de leurs services et de leurs activités. En 2018, par exemple tout comme en 2017, la seule priorité de l'UE était la formation professionnelle, domaine qui ne concerne que quelques-unes des OSC gabonaises. Historiquement, le financement de l'UE s'adressait à une gamme d'activités beaucoup plus étendue, comprenant la santé, l'éducation et l'environnement. Il appartient aux donateurs de décider s'ils peuvent accepter les demandes de financement formulées par une OSC en attente de son récépissé temporaire ou définitif.

Outre les financements étrangers, les OSC gabonaises reçoivent des fonds de différentes sources locales, dont l'État, le secteur privé et des contributions des membres, et des coopératives autofinancées. Néanmoins, le financement par apports de fonds publics reste minime. Les OSC reconnues d'utilité publique peuvent bénéficier de petites subventions de l'État, de 5 à 10 millions XAF (environ 8 750 à 17 500 USD) pour couvrir leurs coûts opérationnels à court terme. Aucun financement n'est disponible pour les projets à long terme. Toutefois, le gouvernement ne cherche pas réellement à faire connaître les possibilités de financement ni à énoncer clairement les critères utilisés pour l'examen des demandes. Le Gabon n'a pas de programme gouvernemental national responsable du soutien financier au secteur des OSC.

Il existe peu de sources locales de philanthropie. Les plus grandes fondations, qui sont principalement liées à la famille Bongo, ont l'habitude de travailler directement avec les communautés locales plutôt que par l'intermédiaire

d'autres entités, comme les OSC. Ces fondations privilégient les actions sur la santé, l'emploi, l'éducation et l'autonomisation des filles. Le mécénat d'entreprise pour les OSC est relativement peu connu au Gabon. Cependant, les programmes de responsabilité sociale des entreprises (RSE) sont courants dans les sociétés cotées à la Bourse des valeurs mobilières de l'Afrique centrale, et ces programmes peuvent préciser les activités que doivent mener les OSC. Par exemple, en 2018, Olam Gabon a passé contrat avec Brainforest pour mettre en place des activités génératrices de revenus liées à la culture du cacao au profit des communautés affectées par ses activités de production de caoutchouc à Minvoul.

Les OSC mobilisent des fonds localement et auprès de leurs membres et de leurs groupes cibles. Selon le World Giving Index de 2018 de la Charities Aid Foundation, 9 pour cent seulement des Gabonais interrogés ont donné de l'argent en 2017, contre 11 pour cent en 2016. Depuis deux ans, les OSC mobilisent des fonds par le biais des médias sociaux pour répondre à des besoins urgents ou ponctuels comme l'organisation des secours après une catastrophe, ou l'aide à de jeunes enfants ou à des personnes connaissant des problèmes médicaux ou sociaux.

Les cotisations des membres sont insuffisantes pour financer les coûts de fonctionnement courants ou les programmes à long terme des OSC. Certaines OSC génèrent un revenu de la vente de produits ou de services. En 2018, l'IDRC Africa a lancé une petite entreprise, Indigena Food, pour cultiver et vendre des produits alimentaires à Libreville, et a utilisé les bénéfices de l'entreprise pour couvrir ses dépenses de fonctionnement. En 2018, les entreprises sociales étaient relativement peu connues au Gabon. Les OSC signent très peu de contrats avec les entreprises et les administrations locales.

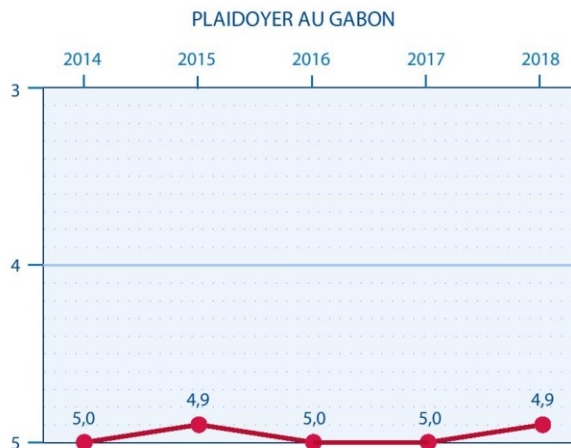
Les OSC qui répondent aux appels d'offres internationaux disposent d'un personnel qualifié en gestion financière, ou elles font appel à des prestataires externes. Ces OSC font également des efforts de transparence en publiant des rapports financiers et en effectuant des audits externes. Les autres OSC n'ont généralement pas de système approprié pour effectuer leur gestion financière.

PLAIDOYER: 4,9

En 2018, le plaidoyer des OSC a connu une amélioration grâce à plusieurs succès significatifs malgré les restrictions de leur environnement.

La surveillance de l'action publique par les citoyens se fait principalement par l'intermédiaire du Conseil économique, social et environnemental, un organe consultatif public. La majorité des 99 membres est issue de la société civile, et son vice-président a une expérience de la société civile. Les décideurs et les OSC collaborent également au sein de comités et de plateformes techniques. Exemple : le ministère de l'Agriculture a intégré les OSC à l'Initiative pour l'huile de palme en Afrique de la Tropical Forest Alliance 2020, et le ministère des Eaux et Forêts a consulté les OSC pour définir le concept de « forêt ». Les deux ministères ont continué de consulter les OSC sur ces questions en 2018. Toutefois, la création de ces alliances collaboratives répond en général à des critères établis par les donateurs, et ne signifie pas que le gouvernement reconnaît à la société civile le droit de participer à la prise de décision stratégique ou politique.

Les OSC ont obtenu trois grands succès en matière de plaidoyer en 2018. Tout d'abord, Muyissi environnement a démarré une campagne de sensibilisation au problème de la violence contre les femmes dans les plantations d'huile de palme. Ses efforts ont conduit à la création ou à la résurgence de comités sur les questions de parité entre les sexes dans les plantations du Groupe Olam Gabon. En deuxième lieu Dynamique unitaire a organisé des séances d'information sur les mesures d'austérité que le gouvernement a imposées en juin, suivies de conférences de presse avec le ministre de la Fonction publique et le président la Cour constitutionnelle. En partie à la suite de cette initiative, la Cour suprême du Gabon a décidé de suspendre les mesures d'austérité pour non-respect des procédures légales. Troisièmement, le ROLBG et d'autres OSC ont dénoncé publiquement le directeur de la



prison centrale de Libreville, qui avait autorisé la torture de détenus après l'élection présidentielle de 2016. Leur campagne a abouti à la suspension du directeur en 2018.

Le processus législatif gabonais prévoit l'organisation de consultations publiques sur les projets de loi avant leur promulgation, et les OSC ont accru leur recours au lobbying pour faire pression sur le gouvernement. En 2018, les OSC ont milité pour prévenir d'éventuels troubles à la suite des élections législatives. En outre les OSC ont milité contre la modification de l'article n° 13 de la Constitution gabonaise, qui régit les mesures à prendre par le gouvernement si le président gabonais ne peut exercer ses fonctions.

Les OSC sont généralement conscientes de l'impact qu'un cadre juridique favorable peut avoir sur leur viabilité. Cependant, malgré les efforts de plaidoyer des OSC visant à faire réformer la loi n° 35-62, on constate qu'aucun progrès n'a été fait en 2018 pour modifier le cadre juridique régissant les OSC.

PRESTATION DE SERVICES: 5,1



La prestation de services par les OSC n'a pas changé de façon notable en 2018. Les OSC ont continué d'offrir une gamme diversifiée de biens et de services. Alors que la prestation de services par les OSC s'adresse principalement aux groupes vulnérables, dont de nombreux besoins sont encore insatisfaits, un large éventail d'organisations travaille dans des domaines tels que la santé, l'éducation, les droits humains, la formation professionnelle et l'environnement.

Pour évaluer les besoins des populations ciblées, les OSC continuent d'utiliser les sondages, les études socio-économiques, les observations sur le terrain, les réclamations des citoyens, les demandes de soutien et les résultats obtenus par les projets. Les OSC s'efforcent de répondre à toutes les demandes de services, qui peuvent

leur être adressées par des fonctionnaires, des entreprises ou par le bouche-à-oreille, tout en finançant et documentant leur réponse aux besoins. Un faible pourcentage d'OSC recueillent également des données pour évaluer l'impact de leurs projets sur les besoins locaux. Toutefois, étant donné que seule une minorité d'OSC opère dans chacune des neuf provinces du Gabon, les besoins d'une grande partie de la population restent non satisfaits. Seules les fondations Bongo offrent des services aux populations de tout le pays. En 2018, des organisations nationales et locales ont créé des partenariats et des réseaux pour échanger informations et alertes, annoncer les actions collaboratives, et pour recueillir des données fiables que les OSC pourraient utiliser pour mobiliser des fonds et élargir leur activité à d'autres régions du pays.

Les OSC fournissent des biens et services à leurs membres et à d'autres groupes de population sans discrimination fondée sur la race, le sexe, l'origine ethnique ou l'orientation sexuelle.

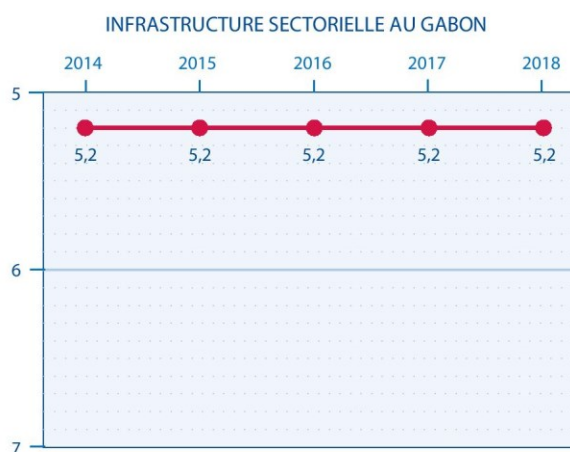
Les OSC facturent les services qu'elles fournissent à l'extérieur, mais ne facturent pas les services fournis dans le cadre des projets financés par leurs bailleurs de fonds. Certaines OSC, comme IDRC Africa, ont créé de petites entreprises, dont les bénéfices financent leurs activités organisationnelles et leurs dépenses de fonctionnement.

De manière générale, les pouvoirs publics conviennent que les OSC apportent une valeur ajoutée dans le cadre de la prestation des services de base et de la surveillance des services. Les OSC opèrent en contact étroit avec les bénéficiaires, qui font davantage confiance aux OSC qu'aux représentants de l'administration. La prise de conscience de cette relation de confiance se concrétise par la décision des pouvoirs publics de consulter les OSC sur les questions de politique publique et pour les campagnes de sensibilisation.

INFRASTRUCTURE SECTORIELLE: 5,2

L'infrastructure à l'appui du secteur des OSC est demeurée inchangée en 2018.

Fait significatif : la Maison de la société civile, qui avait fermé ses portes en 2010 à la clôture du Programme de renforcement des acteurs non étatiques au Gabon (PROGREANE), financé par le Fonds européen de développement, a rouvert en 2018. À la demande du ROPAGA, le ministère de l'Économie a mis à la disposition du programme un bâtiment inutilisé. Les OSC peuvent louer un espace de bureau pour un montant mensuel modique auprès de la Maison de la société civile. Sa réouverture a été une aubaine pour les OSC, qui fonctionnent souvent sans bureaux adéquats. La Maison de la société civile est la seule structure du genre à la disposition des OSC.



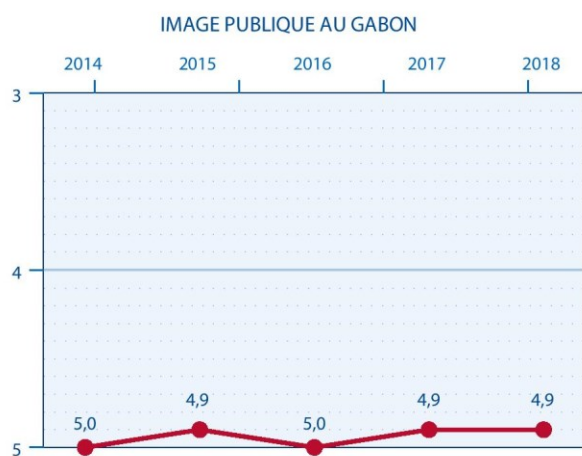
Les trois plus grandes organisations de soutien intermédiaire (ISO) du Gabon sont associées à la famille Bongo, qui dirige le Gabon depuis 1967. Les fondations de la famille Bongo fournissent gratuitement aux OSC gabonaises conseils d'experts, informations, assistance technique et aide au lancement d'initiatives locales. Le Centre Mbanja de la Fondation Sylvia Bongo Ondimba offre aux OSC un soutien informatique : accès à du matériel, à l'internet, formation et présence de spécialistes techniques. Les fondations familiales Bongo et le Centre international pour le renforcement des capacités des acteurs sociaux au Gabon (CIRCAS/GABON) apportent également un soutien financier aux OSC. En 2018, la Fondation Sylvia Bongo Ondimba a versé plus de 98 millions XAF (environ 171 000 USD) au Centre fraternité Saint Jean de soutien aux personnes du troisième âge et a annoncé un don de plus de 951 000 EUR pour son programme d'appui à la société civile. Cependant, les OSC ne comprennent pas clairement le mécanisme d'attribution des fonds par ces fondations, ce qui a créé un sentiment de manque de transparence.

Les OSC collaborent et partagent des informations par le biais de réseaux et de plateformes, de façon habituellement informelle. Les plateformes sont confrontées à des défis organisationnels et financiers, et les quelques activités qu'elles mettent en œuvre sont généralement financées sous forme de poste budgétaire par une ou deux de leurs organisations membres. Cependant, de nouveaux groupes continuent d'émerger chaque année. En 2018, Malachie et le Salon de la femme ont créé une plateforme dédiée à la promotion des droits de la femme. Les coalitions pérennes comprennent ROPAGA, Dynamique unitaire, ROLBG et le Réseau des organisations de la société civile pour l'économie verte en Afrique centrale.

Les OSC gabonaises ont une grande expérience du renforcement des capacités et elles offrent des formations correspondant aux besoins des OSC locales. Exemple : il arrive que des OSC situées dans la capitale parrainent des formations à la Maison de la société civile pour des OSC œuvrant dans les zones rurales. En 2018, Voix des citoyens pour le changement : observation forestière dans le bassin du Congo, financé par l'UE, a fourni un soutien continu aux OSC pour la mise en œuvre sous-régionale dans plusieurs domaines, dont le démarrage de projet, la structure organisationnelle et la planification stratégique. Les OSC situées en zone rurale peuvent éprouver des difficultés en raison du manque de formations offertes en langue locale ou à l'extérieur des grandes villes.

Les parties prenantes du secteur privé ont organisé des formations pour les OSC à Libreville et en région en 2018, parfois dans le cadre de programmes de responsabilité sociale de l'entreprise. Les entreprises se sont également associées à des syndicats pour aider à résoudre les différends survenus entre la direction et le personnel d'entreprises. En 2018, l'association Elat a créé un partenariat avec l'entreprise Les Petits Pots de l'Ogooué dans le cadre duquel quinze pour cent des ventes de confitures des Petits Pots de l'Ogooué au mois de septembre 2018 ont été reversés à Elat pour l'achat de fournitures scolaires pour les enfants défavorisés. On n'a toutefois pas observé en 2018 d'autres accords officiels de partenariat entre les OSC et le secteur privé ni entre les OSC et les médias publics ou privés.

IMAGE PUBLIQUE: 4,9



En 2018, l'image publique des OSC n'a pas changé.

La couverture médiatique d'une OSC dépend généralement de sa relation avec le gouvernement ou du sujet traité. La couverture assurée par les médias privés reste plus fiable que celle des médias publics. En 2018, cependant, l'accès des OSC aux médias privés a été limité, trois journaux ayant fait l'objet d'une suspension temporaire. Les médias contrôlés par le gouvernement traitent rarement les conférences de presse des OSC lorsqu'elles concernent certains sujets : les carences de gouvernance, la corruption ou les violations des droits humains. En revanche, ils couvriront des sujets moins brûlants, comme les campagnes de vaccination, même si l'OSC concernée s'active également dans des domaines non approuvés. Sur le plan des frais facturés, les médias

gabonais opèrent une nette distinction entre les messages d'intérêt public et les publicités d'entreprise. Les messages d'intérêt public sont quasiment gratuits, alors que la publicité d'entreprise est relativement coûteuse.

Malgré des variations de l'opinion publique, les gens considèrent généralement les OSC comme des organisations dignes de confiance, auxquelles ils peuvent faire appel pour trouver des solutions aux problèmes quotidiens. Certaines personnes comprennent le rôle et les missions des OSC, tandis que d'autres contestent le silence des OSC sur des questions quotidiennes comme le coût de la vie. Les OSC acceptent parfois le financement de groupes auxquels elles s'opposent, ce qui peut créer la confusion quant à leur allégeance et créer de la méfiance. Pour contrer l'incompréhension de la communauté au sujet de la légitimité de leur travail, les OSC organisent en continu des séances d'information et de sensibilisation, pour rappeler aux populations les contributions des OSC à la résolution de problèmes spécifiques à l'échelle nationale et locale. Par exemple, des OSC gabonaises qui travaillent sur le développement durable et l'environnement ont utilisé la plateforme Semaine de l'environnement 2018 pour informer le public sur leur rôle et leurs activités en la matière.

Le gouvernement et le secteur privé ont une image positive du rôle des OSC, même s'ils sont parfois en désaccord avec les missions ou les actions de certaines OSC. Ils sont conscients du rôle et de l'expérience des OSC, de leur capacité à offrir des informations fiables au sujet de la population locale et de la nécessité de collaborer étroitement avec elles. Conscient du rôle de la société civile, le Groupe Olam Gabon, une joint-venture entre la société privée Olam International et les pouvoirs publics, a organisé en 2018 une tournée citoyenne avec des OSC de différents secteurs pour démontrer de quelle manière le Groupe Olam Gabon contribue à l'économie nationale et au développement local.

Les OSC promeuvent leur image publique en communiquant sur leurs activités au moyen des organes de presse traditionnels et des réseaux sociaux. Les OSC communiquent de plus en plus en ligne sur leur travail. En outre, un nombre croissant d'OSC se sont dotées de pages Facebook. Toutefois, l'accès limité à l'internet en milieu rural limite l'efficacité de leur utilisation des médias sociaux comme outil de sensibilisation. Les OSC font également mieux appel aux journalistes dans le cadre de leurs activités et leur fournissent des informations de grande qualité pour s'assurer une couverture médiatique plus importante. Certaines OSC ont même embauché un directeur de la communication pour augmenter leur couverture médiatique.

La plupart des OSC n'ont pas de code déontologique. Seules les OSC les plus importantes publient un rapport d'activité annuel, mais en général sans en faire la promotion ou diffusion à grande échelle.

Clause de non-responsabilité: les opinions exprimées dans ce document sont celles des intervenants et des autrereschercheurs du projet et ne reflètent pas nécessairement les points de vue de l'USAID ou de FHI 360.